

GROUPE CASOL
Société Anonyme au capital de 111 000 euros
Siège social : 26 Chemin de la Glacière - 31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 820 343 820

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 OCTOBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer sur la dissolution anticipée ou non de la Société.

En effet, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 24 juin 2022 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et constaté que la perte de l'exercice, d'un montant de -550 648 euros, avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de -349 804 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 111 000 euros.

Or, selon les termes de l'article L. 225-248 du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit dans ce cas convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, aux fins de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Si la dissolution est prononcée, il conviendra de désigner un liquidateur et de déterminer ses obligations et pouvoirs.

Ceci étant, compte tenu des perspectives d'avenir de la Société et des moyens envisagés pour améliorer sa situation financière, nous pensons que les capitaux propres pourront être reconstitués dans le délai prévu par la loi et nous vous proposons de ne pas dissoudre la Société.

Si vous suivez notre proposition, nous vous invitons à voter en ce sens les résolutions dont nous allons vous donner lecture.

Fait à TOULOUSE,
Le 29 août 2022

Le Conseil d'Administration
Hugues CASTRO